



Ville de Leforest

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 9 JUILLET 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 9 juillet à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian MUSIAL, Maire, en suite de convocation en date du 3 juillet 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte extérieure de l'Hôtel de Ville et publiée sur le site internet de la ville le jour même.

**Etaient présents :**

Christian MUSIAL, Maire, Sandrine CHEVALIER, Martine LAURENT, Samir EL AABBAOUI, Audrey COILLOT, Adjoint(e)s au Maire, Daniel GOUBEL, Julien TAVERNIER, Marie-Louise BOUSSEMART, Bruno ROSIER, Freddy RAWINSKI, Edith BAUWENS, Maryline PRZYBYSZEWSKI, Marie-Christine RUELLE, Nicolas WOJTKOWIAK, Maria PARISIS, Françoise MORELLE, David MORGANO, Sylvain COLIN, Linda OURAGHI, Elodie FLAMENT, Christophe HUON, Rémi MIQUET, Conseillers(ères) Municipaux(ales).

**Etaient excusés :**

Jérôme VALLIN a donné procuration à Christian MUSIAL.  
Sébastien PERRIOT a donné procuration à Sandrine CHEVALIER.  
Alain SECONDA a donné procuration à Freddy RAWINSKI.  
Zora ZOUAOUI a donné procuration à Samir EL AABBAOUI.  
Marianne MAIRESSE a donné procuration à Daniel GOUBEL.  
Delphine REMILI a donné procuration à Sylvain COLIN.  
Tiphanie USTA a donné procuration à Rémi MIQUET.

Il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Marie-Louise BOUSSEMART, ayant été désignée pour remplir les fonctions, les a acceptées.

Monsieur le Président ouvre la séance.

**3-1 – AVENANT N°2-22.03 : REPRISE ET ACHEVEMENT DES TRAVAUX DE GROS ŒUVRE – REHABILITATION ET EXTENSION DE LA PISCINE MUNICIPALE.**



Toute correspondance doit être adressée à :  
Monsieur Le Maire - Hôtel de Ville - 62790 LEFOREST  
Tel : 03.91.83.06.20 - Fax : 03.91.83.06.21 - Courriel : [mairie@villedeleforest.fr](mailto:mairie@villedeleforest.fr)  
Site internet : [www.villedeleforest.fr](http://www.villedeleforest.fr)



**CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2024**

CM/JV/PL/AG

## DELIBERATION N° 3 / 1

**OBJET : AVENANT N°2- 22.03 : REPRISE ET ACHEVEMENT DES TRAVAUX DE GROS ŒUVRE - REHABILITATION ET EXTENSION DE LA PISCINE MUNICIPALE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique notamment son article L2194-1,

Vu le marché public n°22-03 ayant pour objet la reprise et l'achèvement des travaux de gros œuvre de l'opération de réhabilitation et d'extension de la piscine municipale attribué à la société ARTEBAT,

Considérant les imprévus rencontrés sur le chantier suite à l'abandon de celui-ci et aux malfaçons de l'entreprise de gros œuvre Gauthiez Taquet aujourd'hui liquidée, nécessitant la mise en œuvre de contrôles, de nettoyage des réseaux, d'adaptation de plans et d'ouvrages et de reprises générant des travaux supplémentaires,

Considérant ces éléments, il convient de redéfinir le délai d'exécution et de déterminer une fin d'exécution au 31/12/2024,

Considérant l'incidence financière de cette modification à hauteur de 17 010,26 € H.T représentant 1.87 % du montant initial du marché,

Considérant le projet d'avenant joint à la présente,

Vu l'exposé du Maire,

Et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité :

- de valider les termes de l'avenant,
- d'autoriser, Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant et à prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution.

*Fait et délibéré les jour, mois et an susdit*

*Pour extrait certifié conforme à l'original*

*Publié et affiché le 10 juillet 2024.*

*Conformément à l'article L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*

*Le Maire,*



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS  
AVENANT N° 2

EXE10

**A - Identification du pouvoir adjudicateur**

Ville de Leforest  
Place Salengro  
62790 LEFOREST

**B - Identification du titulaire du marché public**

ARTEBAT S.A  
5 rue Gustave EIFFEL  
Z.A des longs champs  
62 217 BEAURAINS  
SIRET : 317 481 828 00025

**C - Identification du marché public**

■ **Objet du marché public :**

22.03 : REPRISE ET ACHEVEMENT DES TRAVAUX DE GROS ŒUVRE - REHABILITATION ET EXTENSION DE LA PISCINE MUNICIPALE

■ **Date de la notification du marché public :** 31/05/2023

■ **Montant initial du marché public :** 911 861.25 € H.T

**D - Objet de l'avenant**

■ **Modification introduite par le présent avenant :**

Des éléments imprévisibles dans le contexte de reprise du chantier qui faisait suite à l'abandon de celui-ci et aux malfaçons de l'entreprise de gros œuvre Gauthiez Taquet aujourd'hui liquidée, ont rendus nécessaires des prestations supplémentaires et des adaptations techniques.

Les parties au contrat se sont mises d'accord sur les travaux supplémentaires suivants :

- Reprise des maçonneries des vestiaires par suite des erreurs de GAUTHIEZ TAQUET
- Reprise des achelets charpente vestiaires sur mur contre salle de sports
- Maçonneries en toiture des vestiaires en supportage de la CTA
- Découpe parement salle de sports pour couverture – Rehausse voile File B
- Passage caméra dans les réseaux sous dalle vestiaires – carottages et siphon de sol manquant
- Enduits sur maçonneries extérieures sous TRESPA (suivant Avis technique en application en 2024)
- Hydrocurage de l'ensemble des réseaux sous dallage
- Reprise des réseaux sous dallages
- Fermeture provisoire du chantier

Les parties se sont également entendues pour renoncer aux prestations suivantes :

- Reprise réseaux sous dalle prévue aux devis N° 1522 et N° 1545
- Isolation en soubassements non pertinents
- Non facturation des sujétions diverses prévues au marché

En considération de ces éléments, il convient de redéfinir le délai d'exécution et de déterminer une fin d'exécution au 31/12/2024.

L'incidence financière indiquée ci-après prend en compte ces plus-values et moins-values.

Aucune autre modification n'est apportée.

**■ Incidence financière globale de l'avenant :**

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

 Non  Oui

- Montant de l'avenant = 17 010.26 € H.T
- % d'écart introduit = 1.87 %
- Nouveau montant du marché (hors révision) = 928 871.51 € H.T

**E - Signature du titulaire du marché public**

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

**F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice****Pour la Ville de Leforest :**

A Leforest, le

Christian MUSIAL,  
Maire

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

*« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »*

A ....., le .....

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

*(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*

■ **En cas de notification par voie électronique :**

*(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*